

LE CENDRE

DEPARTEMENT DU PUY-DE-DOME
ARRONDISSEMENT DE CLERMONT-FERRAND

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation : 6 décembre 2024.

Date et heure de la séance : 12 décembre 2024 à 18h30

Nombre de conseillers municipaux : 29

Nombre de présents : 16

Absents avec procuration : 13

Présents : Mme Jacqueline BOLIS - MM. Jean-Marc BRUSTEL - Florian CATINOT - Jacques DUBOISSET-CHATAGNIER - Thibaut FABRY - Pierre FERNAND - Mmes Margaux FOURTIN - Christelle GERMAIN - Sabrina LARRIEU - Adrienne LIBIOUL - Christel MARCHENAY - MM. Sébastien MORIN - Jean-Paul PRESLE - Hervé PRONONCE - Jean-François RAZAVET - Mme Karine VALLUY.

Absents avec procuration : Mme Nastascia ACCOT procuration à Mme Karine VALLUY - M. Nicolas BERNARD procuration à Mme Adrienne LIBIOUL - M. Damien BONJEAN procuration à Mme Christel MARCHENAY - Mme Sandrine CARDOSO-BONNET procuration à Mme Christelle GERMAIN - M. Ludovic DEPLAGNE procuration à M. Jean-Paul PRESLE - M. José MAGALHAES procuration à M. Sébastien MORIN - Mme Aurélie MÉJEAN-LAIRE procuration à Thibaut FABRY - M. Pierre MESURE procuration à Mme Jacqueline BOLIS - Mme Valérie MONTEIRO procuration à Mme Sabrina LARRIEU - Mme Sylvie PARIS procuration à M. Jacques DUBOISSET-CHATAGNIER - Mme Vanessa PASDELOUP procuration à M. Jean-Marc BRUSTEL - M. Bruno PONTRUCHER procuration à M. Hervé PRONONCE - M. Mickaël VAZ LAVRADOR procuration à M. Florian CATINOT.

Secrétaire de séance : Mme Karine VALLUY.**Président de séance** : M. Hervé PRONONCE.**N° 24/12/12/010**

OBJET : Tableau des effectifs budgétaires : création d'un poste de catégorie C d'Adjoint administratif territorial, à temps non complet (16 / 35^{ème}), à compter du 1^{er} janvier 2025.

Madame BOLIS expose à l'Assemblée qu'un agent communal de l'Ecole Municipal de Musique, qui était affecté dans le cadre d'un emploi spécifique sur un poste hybride à temps non complet (31/35^{ème}), vient de faire valoir ses droits à la retraite depuis le 1^{er} décembre 2024. Cet agent était chargé, depuis la municipalisation de l'EMM en 2010, d'une part de l'accueil et de la gestion administrative de l'école de musique et d'autre part de dispenser des cours de saxophone.

Ce départ en retraite est l'occasion de repenser ce poste spécifique devenu vacant. Suivant les préconisations des services et notamment du Directeur de l'Ecole de musique, les élus souhaitent scinder ce poste en deux postes distincts, puisque les missions qu'il contenait relèvent de deux filières différentes.

Un premier poste purement administratif et qui regrouperait toutes les missions administratives et de gestion de l'ancien poste serait ainsi créé, à temps non complet, à raison de seize heures par semaine (16/35^{ème}).

Un second poste, relevant exclusivement de la filière culturelle et ne contenant que les missions d'enseignement du saxophone de l'ancien poste, serait également créé, toujours à temps non complet, à raison de treize heures par semaine (13/20^{ème}).

C'est dans ce contexte que deux offres d'emplois distinctes ont été publiées sur le site dédié à l'emploi public www.emploi-territorial.fr, dans le but de pourvoir si possible ces deux postes permanents par deux fonctionnaires, donc par la voie statutaire.

Outre la sélection de candidats aux profils adaptés, il est nécessaire, pour que ces recrutements puissent s'opérer, que des postes correspondant au grade et à la quotité de travail souhaitée soient vacants au tableau des effectifs de la commune.

C'est en partie le cas pour le poste d'enseignement du saxophone, puisqu'un poste d'Assistant territorial d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe à temps non complet (13/20^{ème}) est vacant au tableau des effectifs et qu'à ce stade, il ne serait pas pertinent d'en créer un autre dans un autre grade du cadre d'emplois en question.

En revanche, aucun poste administratif de catégorie C à temps non complet à (16/35^{ème}) n'existe au tableau des effectifs de la commune.

Aussi et afin de permettre un recrutement dans les meilleurs délais, il vous est proposé de suivre l'avis favorable rendu par la commission en charge du personnel, réunie le 3 décembre 2024 et de décider :

- De créer, à compter du **1^{er} janvier 2025**, un poste d'**Adjoint administratif territorial à temps non complet (16/35^{ème})**, au tableau des effectifs et d'inscrire les dépenses correspondantes au budget de la commune ;
- D'autoriser, le cas échéant, le Maire à nommer sur ce poste et à titre dérogatoire (Article L 332-14 du Code général de la fonction publique) un agent contractuel pour une durée d'un an, renouvelable une fois, pour faire face à une vacance temporaire d'emploi permanent, en l'attente du recrutement d'un fonctionnaire.

Les propositions du rapporteur, mises aux voix, sont adoptées et converties en délibération.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

POUR EXTRAIT CONFORME.

La Secrétaire de Séance,



Karine VALLUY



Le Maire,

Hervé PRONONCE

La présente délibération peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture et de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

ACTE EXECUTOIRE	
Publié le	13 DEC 2024
Reçu en préfecture le	13 DEC. 2024
La Directrice Générale des Services,	
	
Caroline SOULIGOUX.	